



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

concours d'entrée

Question écrite n° 55040

Texte de la question

M. Michel Zumkeller attire l'attention de Mme la ministre déléguée à l'intégration, à l'égalité des chances et à la lutte contre l'exclusion quant aux initiatives d'établissements d'enseignement supérieur en matière d'égalité des chances. Un certain nombre de ces établissements sont conscients des disparités de niveau au moment du baccalauréat, disparités dues aux conditions très diverses d'apprentissage et de suivi des étudiants. L'IEP de Paris a ouvert ainsi un concours spécial pour les élèves issus de lycées remplissant un certain nombre de critères (CSP des parents, proportion de boursiers...). L'ESSEC a choisi la mise en place d'un accompagnement d'élèves défavorisés tout au long du lycée, préférant donner les méthodes et l'envie de réussir le même concours que les autres. C'est ce dernier système qui a été repris par la conférence des grandes écoles. Il souhaite connaître la position et les intentions du Gouvernement pour développer des initiatives équitables. - Question transmise à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a mis en oeuvre un certain nombre de mesures ciblées visant à favoriser l'accès dans les grandes écoles d'étudiants issus de milieux défavorisés. Ainsi des conventions, dites conventions d'éducation prioritaire dont les premières datent de 2001, ont été signées entre des lycées classés en zone d'éducation prioritaire et l'Institut d'études politiques de Paris, afin que celui-ci apporte un soutien scolaire aux élèves pour faire connaître ses formations, et que les étudiants puissent ainsi, s'ils en ont le niveau, y accéder. A ce jour, 23 lycées ont conclu une convention avec l'IEP, ce qui porte le nombre total d'admis, depuis le début du programme, à 132. Un bilan sera dressé au bout de cinq années de fonctionnement. Citons également l'initiative de l'ESSEC, qui, en partenariat avec 6 lycées de Cergy-Pontoise et ses environs, par son programme « Une prépa, une grande école, pourquoi pas moi ? », souhaite accroître les chances des lycéens issus de milieux modestes ou défavorisés, de poursuivre et de réussir des études supérieures ambitieuses, par un accompagnement de ces élèves sous forme de tutorat, de sorties culturelles, d'ateliers spécialisés, de visites d'entreprises. Il y a tout lieu de penser que ce souhait de démocratisation unanimement partagé suscitera d'autres actions de la part de l'ensemble des partenaires du système éducatif et des milieux professionnels qui sont attentifs à ces questions. Pour sa part, le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche soutient ces actions et les projets en cours d'élaboration qui répondent à un souci de démocratisation. C'est ainsi qu'une « charte de l'égalité des chances et des formations d'excellence pour l'avenir de l'école » a été signée le 17 janvier 2005. Elle fixe un cadre à un partenariat entre les universités, les grandes écoles et les lycées qui, tout en respectant les modalités actuelles d'accès aux écoles fondées sur le principe de l'égalité des chances, permet de soutenir et d'accompagner des jeunes vers les études supérieures par une information sur les métiers, une découverte des écoles et, le cas échéant, une aide à caractère pédagogique visant à ce qu'ils acquièrent les pré-requis indispensables. Par ailleurs, un protocole d'accord a été signé le 8 mars 2005 entre le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministère du travail, de l'emploi, et de la cohésion sociale et le président-directeur général du groupe SFR Cegetel visant à favoriser l'accès au sein des écoles publiques

d'ingénieurs en télécommunication des étudiants issus de lycées situés en zones urbaines sensibles. Divers soutiens (bourses, tutorats, stages en entreprise) sont accordés par le groupe SFR Cegetel pour accompagner les efforts consentis par les étudiants concernés.

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55040

Rubrique : Grandes écoles

Ministère interrogé : intégration, égalité des chances et lutte contre l'exclusion

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 janvier 2005, page 201

Réponse publiée le : 20 septembre 2005, page 8766